



Dschang, le 10 4 JUIN 2019
On the

N° 887 /19/UDS/FS/D/VDPSAA

COMMUNIQUE

Portant arrêt des enseignements et début des examens de fin de 2nd Semestre 2018-2019 :
Modalités pratiques

Le Doyen de la Faculté des Sciences porte à la connaissance des étudiants de cet Etablissement que les enseignements du second semestre au titre de l'année académique 2018-2019 prennent fin le 09 juin 2019 et les examens débuteront le jeudi 13 juin 2019 à 7h00.

A cet effet, ils sont invités à bien vouloir consulter la liste des étudiants inscrits par UE et le planning de déroulement de ces examens qui sont affichés dans le Hall du Bâtiment Principal de la Faculté des Sciences au Campus C et disponible sur le site de la Faculté des Sciences fs.univ-dschang.org.

Les dispositions pratiques habituelles suivantes seront appliquées pendant toute la durée des examens :

- Les candidats devront se munir du matériel de composition, hormis les cahiers de composition. Il s'agit de: crayons, stylos à bille, calculatrices autorisées et éventuellement des papiers millimétrés.
- L'appel des candidats se fait 30 mn avant le début du déroulement de chaque épreuve.
- A l'entrée des salles d'examens, les candidats devront avoir une tenue vestimentaire convenable et disposer de leur carte nationale d'identité ou à défaut de la carte d'étudiant.

En outre le Doyen rappelle que:

- Les candidats présentant le certificat de perte en lieu et place de leur CNI doivent s'assurer que ce document comporte une photo de l'intéressé approuvée par le cachet de l'autorité administrative compétente.
- Aucun candidat ne peut être autorisé à rentrer dans la salle d'examen 15 min après le début des épreuves.
- Avant de se retirer de la salle d'examen, tout étudiant ayant pris part à une épreuve est tenu d'une part de signer la liste de présence et d'autre part de déposer sa copie auprès des surveillants, faute de quoi, il s'expose à l'annulation complète de son année académique conformément à la réglementation.
- Il est strictement interdit de rentrer dans la salle d'examens muni d'un téléphone portable, même éteint ou dépiqué.
- tout étudiant qui prendra part à ces examens sans s'être acquitté au préalable des droits universitaires s'expose aux sanctions disciplinaires prévues par la réglementation en vigueur.

Le Doyen compte sur le civisme et le sens de responsabilité habituels des étudiants.

CC :

- CAB/D
- VD*03
- Chefs Depts (08)
- Chef service scolarité
- Radio Campus
- Affichage (commission préparation des salles)
- Chrono



Njameni Emmanuel
Professeur



Dschang, le 04 JUIN 2019
On the

N° 887 /19/UDS/FS/D/VDPSAA

PRESS RELEASE

Stopping teaching and beginning of the 2nd semester 2018-2019 exams

The Dean of the Faculty of Sciences informs the students of this Institution that the courses of the second semester for the academic year 2018-2019 end on June 09, 2019 and exams will begin on Thursday, June 13, 2019 at 7:00 am .

For this purpose, they are invited to consult the schedule of these examinations which is posted in the Hall of the Main Building of the Faculty of Science at Campus C and available on the site of the Faculty fs.univ-dschang.org.

The following standard practice will be applied throughout the duration of the examinations:

- Candidates must be provided with compositional material, except for diaries. These are: pencils, ballpoint pens, authorized calculators and possibly millimeter papers.
- The candidates are called for 30 minutes before the start of each event.
- At the entrance to the examination rooms, candidates must have a proper dress code and have their national identity card or, failing that, the student card.

In addition, the Dean recalled that:

- Candidates submitting the certificate of loss in place of their NIC must ensure that this document includes a photograph of the person approved by the stamp of the competent administrative authority.
- No candidates may enter the examination room 15 minutes after the start of the tests.
- Before withdrawing from the examination room, every student who has taken part in an event is required to sign the attendance list and, on the other hand, to deposit his / her copy with the supervisors. **Otherwise, exposes himself to the complete cancellation of his academic year in accordance with the regulations.**
- It is strictly forbidden to enter the exam room equipped with a mobile phone, even when extinguished or disfigured.
- Any student who will participate in these examinations without prior payment of academic fees is subject to the disciplinary sanctions provided for by the regulations in force.

The Dean relies on the students' good citizenship and sense of responsibility.

Copies :

- CAB/D
- VDPSAA
- VDSSE
- VDRC
- Chefs Depts (08)
- Chef service scolarité
- Radio Campus
- Display
- Chrono



The DEAN

Njameni Emmanuel
Professeur